



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE PUBLIE LE 16 DECEMBRE 2021

#### **40/2021      Désignation d'un nouveau membre de la Commission des finances**

**Le Conseil municipal désigne** en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L 2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, de désigner au sein de la commission des « Finances » en remplacement de Monsieur Michel PRINZ : Emilie HATIYE.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

#### **41/2021      Désignation des membres de la Commission des marchés**

**Le Conseil municipal,**

**Décide** : d'abroger la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés instituées le 30 mai 2020.

**Décide** : de créer une nouvelle commission des Marchés composée de 6 membres.

**Décide** : à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L 2121-21 du CGCT, en considérant la présence d'une seule liste.

**Désigne** : comme membres de la commission des Marchés :

- Isabelle ESCH,
- Robert FEIGENBRUGEL,
- Geneviève CHAMPALE-ERTLE,
- Sébastien FROELS,
- Patrick CERVERA,
- Sylvette GARRIGOU.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

#### **42/2021      Subventions aux associations**

**Le Conseil municipal,**

**Décide** : d'octroyer aux associations, qui proposent des activités régulières à leurs membres à Niederhausbergen et ayant leur siège à Niederhausbergen ou ayant signé une convention avec la commune :

- une subvention de fonctionnement annuelle de 500,00 €,

- une aide à la licence, au membre, sociétaire ou adhérent des associations sportives, culturelles ou de loisirs ayant leur siège à Niederhausbergen telle que définie :
  - pour les jeunes (moins de 18 ans) :
    - Résident de la commune : 10,00 €,
    - Non résident de la commune : 5,00 €.
  - pour les adultes :
    - Résident de la commune : 5,00 €,
    - Non résident de la commune : 2,50 €.
  - pour les seniors (plus de 65 ans) :
    - Résident de la commune : 10,00 €,
    - Non résident de la commune : 5,00 €.

**Note** : que sont concernées par cette subvention les associations suivantes :

- American Spirit,
- Amicale du 3ème Age,
- Budo Kaï Niederhausbergen,
- Dance Swing Club,
- Football Club de Niederhausbergen,
- Forts Trotters,
- Judo Club de Mundolsheim,
- Nieder Basket Alsace,
- Nid'Air Gym,
- Nieder'Boules.

**Décide** : par ailleurs, d'octroyer pour 2022 les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hausbergen 300,00 €,
- Amicale des Donneurs de Sang des 3 Hausbergen 300,00 €.

**Rappelle** : que le versement de toute subvention est subordonné à la présentation en mairie, par l'association attributaire, des documents comptables complets (bilan de l'exercice, compte d'exploitation, états des réserves et reports...) de l'exercice précédent l'année d'attribution, validés par les réviseurs aux comptes et le président de l'association et du budget prévisionnel pour l'année 2022, ainsi que les documents relatifs à la bonne tenue des obligations statutaires.

**Prend note** : de la demande formulée par le FCN en vue de l'obtention d'une subvention de 50,00 € destinée au renouvellement de l'insertion annuelle sur les affiches de matchs.

**Décide** : d'accorder au FCN une subvention de 50,00 € pour cette insertion.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget primitif 2022.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

Messieurs Gérard MICHEL et Valentin SCHLICHTIG ne participent pas au vote.

## **43/2021      Subvention à l'AAEN**

**Le Conseil municipal,**

**Décide** : d'octroyer à l'association AAEN une subvention de fonctionnement de 25.000,00 € TTC au titre de l'année 2022.

**Note** : que la subvention qui sera versée en 2022 fera l'objet de versements échelonnés suivant les besoins de l'association, dans la limite de 25.000,00 € TTC.

**Charge** : Monsieur le Maire de signer la convention correspondante et de demander les pièces comptables justifiant les demandes de l'association.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**  
Madame Delphine REGIS ne prend pas part au vote.

#### 44/2021      **Subventions aux coopératives scolaires**

**Le Conseil municipal décide** des subventions suivantes aux coopératives scolaires :

- Coopérative scolaire Ecole maternelle                      300,00 €
- Coopérative scolaire Ecole élémentaire                      300,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**  
Une abstention (Madame GARRIGOU).

#### 45/2021      **Subventions pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou classique**

**Le Conseil municipal,**

**Décide** : d'allouer une subvention « vélo » d'un montant de 100,00 € pour les particuliers habitants à Niederhausbergen pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo classique, sans conditions de ressources.

**Définit** : que le montant minimal d'acquisition d'un vélo classique est de 475,00 €.

**Précise** : que les conditions à remplir impérativement par les particuliers pour bénéficier du dispositif sont les suivantes :

- le dispositif est réservé aux 25 premiers dossiers complets reçus en mairie, le cachet de la poste ou d'entrée de la mairie faisant foi,
- que seuls les vélos adultes neufs homologués, comprenant les équipements de sécurité obligatoires (éclairage, signalisation sonore, freins) sont éligibles,
- que seuls les achats compris entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022 seront pris en compte,
- le lieu d'achat du vélo devra être situé dans le département du Bas-Rhin ; l'achat sur une plateforme de commerce en ligne ne sera pas subventionné par la commune,
- seule, une personne par foyer pourra bénéficier de cette subvention. Les foyers ayant obtenu une subvention en 2021 ne peuvent prétendre à une nouvelle subvention.

**Autorise** : Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dispositif de subvention.

**Charge** : Monsieur le Maire d'établir les décisions individuelles de versement et de procéder aux versements.

**Précise** : que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget primitif 2022.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**46/2021**      **Demande de remise de majoration et d'intérêt de retard concernant une taxe d'urbanisme**

Le Conseil municipal,

**Accepte :** la demande de remise gracieuse des majorations et intérêts de retard concernant la taxe d'urbanisme en question.

**Autorise :** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**47/2021**      **Lotissement Langenthal Budget supplémentaire 2021**

Le Conseil municipal,

**Confirme :** la reprise des résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Supplémentaire 2021 du lotissement Langenthal.

**Décide :** d'adopter le budget ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général		7015 Vente de terrains aménagés	1 163.74 €
012 Charges de personnel, frais assimilés			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 163.74 €</b>
023 Virement à la section d'investissement	-462 772.89 €	042 Opération d'ordre transfert entre sections	-201 991.51 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	253 595.20 €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	16 813.13 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	16 813.13 €		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>-192 364.56 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>-185 178.38 €</b>
D002 Résultat reporté	8 349.92 €		
<b>Total des dépenses fonctionnement cumulées</b>	<b>-184 014.64 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>-184 014.64 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilées	-201 991.51 €	16 Emprunts et dettes assimilées	-201 991.51 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>-201 991.51 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>-201 991.51 €</b>
		021 Virement de la section de fonctionnement	-462 772.89 €
040 Opération d'ordre transfert entre sections	-201 991.51 €	040 Opération d'ordre transfert entre sections	253 595.20 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>-201 991.51 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>-209 177.69 €</b>
		R001 Solde d'exécution positif reporté	7 186.18 €
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>-403 983.02 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>-403 983.02 €</b>

**Autorise :** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**48/2021**      **Budget principal 2021 : Décision modificative n°2**

Le Conseil municipal,

**Décide :** d'adopter la décision modificative n°2 du Budget principal 2021 qui s'équilibre comme suit :

Conseil Municipal du  
14 décembre 2021

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	0.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0.00 €	Total des recettes de fonctionnement	0.00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Total des dépenses d'équipement	0.00 €	Total des recettes d'équipement	0.00 €
27 Autres immobilisations financières	-201 991.51 €	27 Autres immobilisations financières	-201 991.51 €
Total des dépenses financières	-201 991.51 €	Total des recettes financières	-201 991.51 €
Total des dépenses réelles d'investissement	-201 991.51 €	Total des recettes réelles d'investissement	-201 991.51 €

**Autorise :** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la Décision modificative n°2 du Budget principal 2021 et à signer tous les documents nécessaires à celles-ci.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**49/2021 Régime indemnitaire : modalités des indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

**Le Conseil municipal,**

**Approuve :** la modification apportée aux bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

**Note :** que l'ensemble des autres dispositions définies restent en vigueur.

**Note :** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**50/2021 Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour besoin saisonnier**

**Le Conseil municipal,**

**Décide :** de créer un emploi pour besoins saisonniers à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée maximale de six mois.

**Précise :** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.

**Décide :** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.

**Charge :** Monsieur le Maire de recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

**Note :** que les crédits correspondants seront prévus dans le Budget primitif 2022.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**51/2021**      **Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour besoin saisonnier**

Le Conseil municipal,

**Donne** : un avis favorable aux projets 2022 présentés par le service voirie.

**Charge** : Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg pour application.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**52/2021**      **Convention d'application / Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs de Logement Social (SAID) de l'Eurométropole de Strasbourg**

Le Conseil municipal,

**Approuve** : l'engagement de la commune au sein du Service d'accueil et d'information du demandeur (SAID) et la labellisation de la mairie comme lieu d'accueil en niveau 1 : Point Info

**Autorise** : Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**53/2021**      **Avis sur le Rapport Annuel 2020 du Service Public d'Élimination des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg**

Le Conseil municipal,

**Prend note** : de la présentation au Conseil municipal des éléments du rapport présenté par le service eurométropolitain d'élimination des déchets pour l'exercice 2020.

**Donne** : un avis favorable au rapport du service d'élimination des déchets.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**54/2021**      **Avis sur le Rapport Annuel 2020 des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg**

Le Conseil municipal,

**Prend note** : de la présentation au Conseil municipal des éléments du rapport présenté par les services eurométropolitains Eau / Assainissement pour l'exercice 2020.

**Donne** : un avis favorable au rapport Eau / Assainissement sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**55/2021      Avis sur le rapport annuel du gaz 2020**

**Le Conseil municipal,**

**Prend note** : de la présentation au Conseil municipal du compte-rendu d'activité annuel 2020 de R-GDS.

**Donne** : un avis favorable au compte-rendu d'activité annuel 2020.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**